

## Lettre infos 1 - C.M.T (2022-2023)

A partir de l'année scolaire prochaine, vous recevrez régulièrement des lettres comme celle-ci, afin de vous tenir informés sur des éléments liés à la vie de l'établissement.

### 1. Structure pédagogique et équipe éducative

A partir de la rentrée de septembre 2022, nous accueillerons 170 élèves sur deux niveaux :

- 80 élèves en classe de 6<sup>ème</sup>
- 90 élèves en classe de 5<sup>ème</sup>

Ces collégiens seront encadrés par 24 adultes formant la communauté éducative (17 enseignants, 1 documentaliste, 3 personnes à la vie scolaire, 1 secrétaire-comptable, 1 informaticien et 1 chef d'établissement).

#### Equipe de direction :

Christophe DURAND : Chef d'établissement du collège Mère TERESA et de l'école St JOSEPH Boufféré  
Sandrine LEBRASSEUR : Adjointe de direction pour le collège et enseignante

Certains enseignants seront exclusivement sur le collège Mère TERESA, plusieurs d'entre eux travailleront également dans d'autres établissements du département.

### 2. Calendrier scolaire 2022/2023

Pré-rentrée des professeurs	Lundi 29 août 2022
Rentrée élèves	Jeudi 1 septembre 2022
Toussaint	Vendredi 21 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022
Noël	Vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023
Hiver	Vendredi 10 février 2023 au lundi 27 février 2023
Printemps	Vendredi 14 avril 2023 au mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	Fin juin 2023 (date exacte à confirmer)

### 3. Le restaurant scolaire

Le collège ne dispose pas d'un restaurant scolaire. La restauration fonctionne grâce à une convention tripartite entre la municipalité de Montaigu-Vendée, un prestataire de service (l'association ARSB basée à Boufféré) et le collège.

Le collège gère les inscriptions, la facturation et met à disposition les éducateurs de la vie scolaire. Le collège reste le premier interlocuteur des familles pour cette question.

La restauration se fait à côté de la salle Magnolias, dans un modulaire, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment, avec une livraison prévue pour la fin de l'année 2023.

Plusieurs services de restauration (avec des horaires allant de 11h45 à 13h00) vont être mis en place afin d'accueillir tous les demi-pensionnaires.

- Le collège a enregistré vos inscriptions suite au renvoi du dossier en janvier dernier (si modification, merci de la signaler avant le 15 août prochain, par mail à l'adresse [secretariatcmt@collegemereteresa.fr](mailto:secretariatcmt@collegemereteresa.fr)).
- La facturation sera mensuelle (en fonction du nombre de repas commandés) et associée aux rétributions. Elle sera faite par le service comptabilité du collège.
- Le coût du repas pour l'année 2022/2023 :

Pour un régulier : collégiens inscrits pour 3 à 4 repas dans la semaine

Nous proposons un coût du repas à l'unité de **5,30€**.

- En cas d'absence au déjeuner, il est indispensable de prévenir le collège avant 10h00 le matin. Le repas (5.30€) est non facturé au-delà du deuxième jour d'absence consécutif (par contre, pour les deux premiers jours, facturation en intégralité).

Si vous le souhaitez, le repas sera disponible et à emporter auprès du restaurant scolaire.

Pour un changement en cours d'année, merci de prévenir le collège au plus tard, le 15 du mois précédent (exemple, pour un changement en janvier, prévenir au plus tard le 15 décembre).

Pour les occasionnels : collégiens inscrits pour 1 à 2 repas dans la semaine ou inscrits ponctuellement.

Le tarif du repas est fixé à **6 € à l'unité**.

- Toutes les réservations occasionnelles doivent être faites au plus tard deux jours ouvrés avant le repas, auprès du secrétariat du collège.

L'ensemble des informations sur la gestion de cette restauration (la gestion des absences, les points du règlement également) est précisé dans le contrat de scolarisation reçu le 27 juin.

#### **4. Communication**

Cette année la plupart de notre communication se fera numériquement. Concernant les familles, l'adresse principale du collège est la suivante : **secretariatcmt@collegemereTERESA.fr**

Cette adresse vous permettra de communiquer à la fois avec la direction de l'établissement, la vie scolaire, le secrétariat et la comptabilité.

Pour une communication avec l'équipe enseignante, vous utiliserez l'application « Ecole DIRECTE ». Une explication de cette explication vous sera fournie à la rentrée.

#### **5 Transport scolaire**

Pour rappel, l'inscription pour les transports scolaires se fait directement sur le site ALEOP.

Pour toute démarche liée à l'inscription au transport scolaire 2022/2023, se connecter à l'adresse : <https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee> Les inscriptions au transport scolaire sont ouvertes depuis le 8 juin 2022 (au plus tard le 19 juillet).

Sous la rubrique « Transports Scolaires », il est possible notamment :

- De réaliser ou de renouveler son inscription au transport scolaire
- De consulter les circuits et horaires en recherchant un établissement et en sélectionnant un point d'arrêt sur une commune donnée.
- De payer son abonnement annuel

-----

En pièces jointes dans l'enveloppe :

- La liste définitive des fournitures :
  - Pack scolaire (gestion par le collège)
  - Liste à prévoir par les familles pour la rentrée.
- Flyer Mutuelle St Christophe
- Flyer A.P.E.L

**A redonner dans les écoles privées ou directement au collège avant le mardi 5 juillet :**

- Convention de scolarisation
- Fiche santé

**Bonnes vacances et bon repos à tous !**

Bien cordialement.

Christophe DURAND  
Chef d'établissement